



Audition libre pour violence sur concubin

Par **Fadi2090**, le **09/10/2015 à 12:58**

BonjourrrrrJe suis en plein procédure de divorce avec ma femme, elle a quitté le domicile il y a 5 mois et elle a déposé une main courante suite à son départ.rnrn Je me surprends aujourd'hui de trouver dans ma boîte aux lettres une convocation au commissariat de police pour une audition libre de procès verbal (sans garde à vue) car je suis soupçonné de violences volontaires sur mon conjoint il y a 5 mois. rnrnJe suis sous le choque car je l'ai pas touché et j'ai rien fait à elle comme violence, donc je voudrais tout d'abord savoir si cette convocation que j'ai reçu a eu lieu suite a la main courante que ma femme a déposé?! Ou non elle a du porter plainte aussi pour être auditionné?rnrnAussi j'ai peur, est-ce qu'il y a un risque poursuite judiciaire plus tard? moi pendant l'audition je vais tout nier et contester biensûr et dire que j'ai rien fait contre elle, et que c'est elle qui m'insultait, c'est la vérité en tout cas. rnrnMon entourage me rassure que ca aboutit à rien normalement ce genre de plainte, et que c'est un simple question-réponse puis c'est fini, donc je voudrais avoir vos avis. rnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **09/10/2015 à 16:13**

Bonjour,rnrnVous vous contredisez dans votre message. En effet, le titre parle de "violence sur concubin", votre message fait mention d'une "procédure de divorce" ce qui est incompatible si vous n'êtes que concubin, et vous parlez ensuite de "conjoint" ce qui est aussi incompatible avec la notion de concubinage. rnrnDe ce fait, merci de nous indiquer votre situation réelle : marié, donc en procédure de divorce, ou en concubinage donc e, procédure de séparation. Les droits et obligations respectifs ne sont pas les mêmes.

Par **Fadi2090**, le **09/10/2015** à **17:52**

Bonjour, je suis en procédure de divorce, c'est ma femme (mon conjoint). rnrnMerci